

[Afficher cet email sur un navigateur](#)

NEWS #3

Mai-Juin 2023



Les actus Cerfrance Gironde

Retrouvez dans notre newsletter bimestrielle de mai - juin, les actualités suivantes :

- Déclaration de vos biens immobiliers
- Facture électronique : ça commence en 2024 !
- Aides électricité : dates limites repoussées au 30 juin 2023
- Plan d'arrachage sanitaire des vignes
- Magazine *Gérer pour Gagner* disponible gratuitement

Bonne lecture.

Déclaration de vos biens immobiliers

Depuis le 1er janvier 2023, vous êtes soumis à une nouvelle obligation déclarative de vos biens immobiliers.

Tous les propriétaires, qu'ils soient particuliers ou entreprises, ont jusqu'au **30 juin 2023 inclus** pour effectuer cette déclaration.

[EN SAVOIR PLUS](#)



La facture électronique : ça commence en 2024 !

Toutes les entreprises assujetties à la TVA sont concernées, qu'elles soient redevables ou non de la TVA !

La nouvelle réglementation impose l'**obligation de réception des factures** électroniques à partir du **1er juillet 2024**.

Dans le cadre de cette obligation, votre logiciel de facturation devra se mettre en conformité avec la plateforme de dématérialisation (PDP) ainsi qu'avec celle de l'administration fiscale (Chorus). Le déploiement de ces nouveaux outils vous permettra de mieux suivre l'acheminement et le règlement de vos factures.

[LIRE LA COMMUNICATION](#)

Vos enjeux avec l'arrivée de la facture électronique ?

Vous souhaitez savoir si vous devez modifier votre outil de facturation ?

Vous vous demandez si c'est suffisant si vous êtes équipé d'un logiciel de facturation ?

Contactez votre interlocuteur Cerfrance Gironde qui vous mettra en relation avec le service concerné.

[ETRE RAPPELE SUR LA FACTURE ELECTRONIQUE](#)

Focus artisans, commerçants, prestataires de services

Les **dates limites de transmission des attestations** pour bénéficier du bouclier tarifaire ou de l'amortisseur d'électricité sont décalées au **30 juin 2023**.



EN SAVOIR PLUS



Focus viticulteurs / agriculteurs

Le plan d'arrachage sanitaire des vignes.

Le ministère de l'Agriculture, Marc Fesneau, doit annoncer sous peu les modalités pratiques pour arracher 9 500 hectares de vigne dans le Bordelais.

Le budget serait de 57 M€ dont 38 M€ pour l'Etat et 19 M€ pour le CIVB, dans l'objectif de financer l'**arrachage sanitaire des vignes** en production tout juste abandonnées ou sur le point de l'être pour "*éviter la propagation de la maladie de quarantaine qu'est la flavescence dorée et qui est une perte de fond*", d'après Marc Fesneau.

Les candidats pourront déposer leur dossier via un formulaire en ligne, à priori jusqu'en juillet.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter les deux numéros ci-dessous :

☎ 05 57 97 38 10 ou 05 57 97 19 28 (de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30).

Sources : Journal Sud-Ouest, article Vitisphere.

Des actualités utiles dans votre quotidien !

Le magazine *Gérer pour Gagner*, gratuit et créé par des experts Cerfrance.

Si vous n'êtes pas encore inscrit :

1. Cliquez sur le bouton ci-dessous
2. Renseigner votre adresse mail
3. Cliquez sur mot de passe oublié pour en générer un nouveau mot de passe

CREER MON COMPTE



Nous vous proposons désormais notre magazine « *Gérer pour Gagner* » gratuitement en ligne, afin de vous accompagner dans votre vie de dirigeant.

Vous pouvez dès à présent activer votre compte pour y retrouver des actualités, des conseils pratiques en lien avec votre secteur d'activité et des reportages chez nos clients-adhérents partout en France.

Si vous rencontrez des problèmes de connexion, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse suivante : contact@33.cerfrance.fr

[CREER MON COMPTE](#)

NOS ACTUS LINKEDIN

[FACTURE-X]

Besoin d'aide pour tout savoir de la facture électronique ?



[CLIC DE L'HEBDO]

Focus sur la déduction des frais sur le salaire !





[FILIALE XEFI]

La sécurité informatique n'est plus une option pour les entreprises



[RECRUTEMENT]

 Cerfrance Gironde recrute ses futurs talents 



[VOIR PLUS](#)



LinkedIn

Facebook

Site internet

5 avenue de Virecourt
33 370 Artigues-près-Bordeaux
05 57 54 26 00
contact@33.cerfrance.fr



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#).